

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 19 décembre 2013

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU URBAIN : CHOIX DU DELEGATAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de désigner la société Villeneuve Mobilités comme délégataire du service public pour l'exploitation du réseau urbain de la CAGV,

APPROUVE le projet de contrat de délégation de service public à intervenir pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, entre la CAGV et la société Villeneuve Mobilités,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS AUTOBUS POUR L'EXERCICE 2014 : APPROBATION ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'acquisition de nouveaux matériels roulants autobus, dans le cadre de la délégation de l'exploitation du réseau de transport public pour un montant global estimé à 880 000 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés à intervenir,

DIT que les dépenses afférentes à ces acquisitions seront prélevées sur les crédits qui seront inscrits au Budget annexe des transports de l'exercice 2014.

POLE MULTIMODAL: APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 3 abstentions,**

APPROUVE le projet de convention de financement entre la Mairie de Villeneuve-sur-Lot, la CAGV, le Conseil Général de Lot-et-Garonne et la Région, tel que présenté ci-après :

➤ **Le plan de financement prévisionnel**

Périmètre de maîtrise d'ouvrage **CAGV** : montants exprimés en euros courants hors taxes.

	Coût	CAGV	Mairie	Région	CG 47
Guichet SNCF	61 640 €	61 640 €	-		
Espace multimodal	241 500 €	121 500 €	-	60 000 €	60 000 €
soit	303 140 €	183 140 €	-	60 000 €	60 000 €
	100 %	60 %	-	20 %	20 %

Périmètre de maîtrise d'ouvrage **Mairie** : montants exprimés en euros courants hors taxes.

	Coût	CAGV	Mairie	Région	CG 47
Quai de la Poste	225 000 €	-	45 000 €	90 000 €	90 000 €
soit	225 000 €	-	45 000 €	90 000 €	90 000 €
	100 %	-	20 %	40 %	40 %

➤ **L'utilisation de l'espace multimodal et du quai interurbain**

En contrepartie du financement de ces investissements, le Conseil Général et la Région disposent d'un droit d'usage à titre gracieux durant 18 ans. Ce droit porte sur l'utilisation du quai interurbain et sur l'utilisation de l'espace multimodal (hall d'accueil pour l'affichage, espaces de détente privés pour les conducteurs...).

➤ **Le fonctionnement de l'espace multimodal**

La convention de financement prévoit de définir ultérieurement les modalités de fonctionnement de l'espace multimodal. Les parties ont d'ores et déjà convenu que le personnel d'accueil de la CAGV (le délégataire du réseau urbain) se chargerait de la diffusion de l'information et de la distribution des titres de transport des lignes régionales et départementales. Jusqu'au 31 août 2015, la Région et le Département ne reverseront aucune contribution financière à la CAGV. Sur la base du bilan de cette période d'expérimentation, la CAGV, la Région et le Département devront définir les nouvelles modalités de fonctionnement et de financement.

APPROUVE le plan de financement de l'opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CAGV, présenté dans l'exposé qui précède pour un montant de 303 140 €,

SOLLICITE des organismes participant à ce plan de financement les subventions correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget de l'exercice 2013.

**POLE MULTIMODAL : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU FUTUR ESPACE D'INFORMATION ET DE VENTE :
DELIBERATION RECTIFICATIVE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 3 abstentions,**

APPROUVE l'acquisition des parcelles EW 976 et EW 975, composées d'un immeuble de 400 m² et d'une cour pavée de 140 m², pour un montant de 176 500 €, frais d'agence inclus,

AUTORISE M. le Président à signer les actes liés à l'acquisition des parcelles cadastrées EW 976 et EW 975,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget de l'exercice 2013.

MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN : ATTRIBUTION DES MARCHES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés à intervenir pour l'acquisition des produits d'entretien tel qu'il suit :

- Lot n° 1 : Produits de nettoyage de cuisine - société PURODOR pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT
- Lot n° 2 : Matériels de nettoyage de cuisine - société HYGIENE 47 pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT
- Lot n° 3 : Produits de nettoyage pour les crèches - société HYGIENE 47 pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
- Lot n° 4 : Matériels de nettoyage pour les crèches - société HYGIENE 47 pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT

pour une durée d'un an reconductible 3 fois par ordre de service, à compter du 1^{er} janvier 2014.

DIT que les dépenses nécessaires au paiement de ces fournitures seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget des exercices 2014 et suivants de la CAGV.

ADHESION DE LA CAGV A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LOT-ET-GARONNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 47 voix POUR et 2 abstentions,**

DECIDE de demander l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois à l'Etablissement Public Foncier Local de Lot-et-Garonne,

APPROUVE les statuts de cet Etablissement joints à la présente délibération,

ACCEPTTE la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,

DESIGNE à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local de Lot-et-Garonne les huit délégués titulaires et les huit délégués suppléants suivants :

Délégués titulaires :

Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
Michel ASPERTI
Benoît DUPUY
Michel VAN BOSSTRAETEN
Eric HAZIZA
Alain CAVALIE
Guy VICTOR
Vincent LIOT

Délégués suppléants :

Jean-Claude MAXANT
Gérard THOMAS
Bernard ALAJOUANINE
Daniel DESPLAT
Karine LAFINESTRE
Jacques LATOUR
Marc TRANCHARD
Gilles FERREIRA

ARRET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat tel que présenté ci-après :

Les orientations sont déclinées en 3 thèmes d'intervention regroupant 10 actions à mettre en œuvre au cours de ces six prochaines années :

1. Le cadre réglementaire, l'observation et le conseil aux communes

- *Élaboration d'un PLUi ou adaptation des documents d'urbanisme*
- *Mise en place d'un observatoire de l'habitat*
- *Conseil et accompagnement des communes*

2. La réhabilitation du parc ancien

- *Programmation d'un PIG ou OPAH à l'échelle de la CAGV*
- *OPAH-RU dans le cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot*
- *Formation / information des artisans locaux*

3. Le logement social et les réponses aux besoins des publics spécifiques

- *Aides au développement du parc social*
- *Développement d'un habitat adapté à la population âgée*
- *Soutien au développement d'un habitat pour les jeunes*
- *Actions en direction des gens du voyage*

AUTORISE Monsieur le Président à soumettre pour avis ce projet de P.L.H. aux 19 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

OUVERTURE A L'URBANISATION PREVUE DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation prévue dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot et d'accorder la dérogation au titre de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CDG 47 POUR LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES RESEAUX POUR LE S.I.G.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre de Gestion 47 concernant la mise à disposition de données de réseaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS POUR LA PERIODE 2014-2016

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 48 voix POUR,
(M. Benoît DUPUY ne participe pas au vote),**

APPROUVE les termes de la convention triennale à passer entre l'Office de Tourisme du Grand Villeneuveois et la CAGV afin de fixer les objectifs et de déterminer les missions qui seront menées sur le territoire communautaire en matière touristique pour la période allant de l'année 2014 à l'année 2016,

DECIDE d'accorder à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuveois, au titre de l'exercice 2014 et en application de cette convention, une subvention de fonctionnement d'un montant de **550 000 €** qui sera versée au budget principal de l'Office et de **43 694 €** qui sera versée au budget annexe du camping Lot & Bastides,

DECIDE que cette subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- au 15 janvier : 250 000 €
- au 15 juin : 243 694 €
- au 15 septembre : 100 000 €

DIT que cette subvention sera inscrite au chapitre 65 article 65737 « autres établissements publics locaux » fonction 95 du Budget Primitif de l'exercice 2014.

SEM 47 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2012

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport annuel de la SEM 47 pour l'année 2012.

**PLAN DE FINANCEMENT D'UN SITE PROMOTIONNEL DU TERRITOIRE ET DE E-COMMERCE POUR LES
ARTISANS ET COMMERCANTS DU GRAND VILLENEUVOIS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de création d'un site promotionnel du territoire et de e-commerce ainsi que plan de financement présenté ci-dessus,

APPROUVE le cahier des charges de la consultation pour la réalisation de ce site et autorise Monsieur le Président à lancer cette consultation,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

ZONE DU MAYNE : VENTE D'UN LOT A L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE M. SYLVAIN DEVECCHI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE la vente des parcelles n° ZM 551 a et ZM 551 b, d'une contenance respective de 1 500 m² et de 36 m², situées sur la commune de CASSENEUIL, à l'entreprise individuelle de Monsieur Sylvain DEVECCHI, la contenance totale de ces deux parcelles étant de 1 536 m²,

FIXE le prix de cette cession à la somme de 10 € le m² soit un montant total de 15 360 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette cession,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2014.

ZONE DU MAYNE : VENTE D'UN LOT A M. JULIEN CAVELIER

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE la vente de deux parcelles, ZM 552 g et ZM 552 h, d'une contenance respective de 2 972 m² et de 6 m², situées sur la commune de CASSENEUIL, à Monsieur Julien CAVELIER ou à toute personne morale ou physique pouvant se substituer à lui, la contenance totale de ces deux parcelles étant de 2 978 m²,

FIXE le prix de cette cession à la somme de 10 € le m² soit un montant total de 29 780 €,

DEMANDE à la Commune de CASSENEUIL de modifier son Plan Local d'Urbanisme de façon à permettre l'aboutissement de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette cession,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2014.

ZONE DU MAYNE : VENTE D'UN LOT A M. CHRISTIAN GILLET

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE la vente de la parcelle « n° ZM 551 partie e », à Monsieur Christian GILLET ou à toute personne morale ou physique pouvant se substituer à lui, située sur la commune de CASSENEUIL d'une contenance de 2 805 m²,

FIXE le prix de cette cession à la somme de 10 € le m² soit un montant total de 28 050 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette cession,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2014.

CONTRAT DE GESTION AVEC LA SOCIETE YELLOWBIO POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS D'HUILES ALIMENTAIRES USAGEES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la mise en place du service de collecte et de valorisation des Huiles Alimentaires Usagées dans les conditions suivantes :

- Les quatre déchèteries de la CAGV seront équipées gracieusement de contenants adaptés pour la récupération des HAU. Toutefois, si le matériel, sous la responsabilité de la CAGV, est dégradé, perdu ou volé, chaque fût ou entonnoir lui sera facturé 50 €. Si les fûts ne sont pas pleins au déplacement de la société, cette collecte sera facturée également à 50 € par fût.
- Ce contrat de gestion sera conclu pour une durée de trente six mois à compter du 1^{er} janvier 2014, soit jusqu'au 31 décembre 2017

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de gestion avec la Société YELLOWBIO.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DU LOT ET GARONNE (SMIVAL 47) POUR LE BROYAGE DES DECHETS VEGETAUX

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention par laquelle Monsieur le Président du SMIVAL 47 facturera à la CAGV 8,50 € H.T. par tonne de déchets végétaux broyés conservés sur le site de celle-ci

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE DU LOT ET GARONNE POUR LES ANIMATIONS SCOLAIRES DU TERRITOIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention entre la CAGV et l'Inspection Académique relative aux animations scolaires du territoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAIRIE DE PUJOLS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation de l'aménagement du parking de la mairie de Pujols ainsi que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

- dépenses : 91 722,50 € HT soit 109 700,11 € TTC
- recettes : 91 722,50 € répartis entre :
 - *participation de la Commune de Pujols* : 62 522,50 €
 - *participation de la C.A.G.V.* : 29 200,00 €

DECIDE de passer avec la Commune de Pujols, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 2317, fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2013.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2014 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement pour l'année 2014 des actions prévues pour le *Pays d'Art et d'Histoire du Grand Villeneuvois*, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	41 500 €	Etat	40 800 €
Matières et fournitures	10 000 €	Département	21 640 €
Publicité, publication	15 000 €	CAGV	40 660 €
Rémunération des personnels	36 600 €		
Total	103 100 €	Total	103 100 €

SOLLICITE le Conseil Général et la DRAC pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « L'ECRAN LIVRAIS »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs triennale à passer avec l'association « l'Ecran Livradais »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs,

DECIDE d'apporter à cette association une participation financière d'un montant de 21 000 € répartie à parts égales sur les exercices 2014, 2015 et 2016,

DIT que les crédits nécessaires au versement des participations financières seront inscrits aux Budgets des exercices 2014, 2015 et 2016 de la CAGV.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE « LA PARENT'AISE »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Parent'Aise ».

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 3 abstentions,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de postes au 01/01/2014 :

- 3 Adjoints administratifs 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 Infirmière en soins généraux de classe normale, à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés seront inscrits au Budget de l'exercice 2014.

AUTORISATION DE RECOURIR A DES RECRUTEMENTS PAR CUI - CAE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 3 abstentions,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter :

- 1 emploi d'avenir à temps complet pour exercer les missions d'Agent d'animation petite enfance pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans

- ou un contrat CUI/CAE pour exercer des fonctions d'entretien des locaux petite enfance à temps non complet (20h/semaine) pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ce contrat seront inscrits au budget des exercices 2014 et suivants de la CAGV.

ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention « CONSIL 47 » avec le Centre de Gestion de la fonction publique de Lot-et-Garonne visant à lui confier une mission de « conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code Général des Collectivités Territoriales »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention dont la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2014 et dont la durée est illimitée avec possibilité de dénonciation sous un préavis de trois mois,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation liée à cette adhésion seront inscrits annuellement au Budget Primitif de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

MAISONS DE SANTE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les plans de financement actualisés des trois maisons de santé pluridisciplinaires de la CAGV présentés ci-dessous :

Site de Villeneuve-sur-Lot :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	756 161	203	Frais d'études, ...	216 800
1311	Subv invest Etat (DETR)	100 000	2131	Construction de bâtiments	1 319 800
1311	Ministère de l'Intérieur	200 000	212	Espaces extérieurs	42 500
1311	Subv invest Etat (FNADT)	100 000			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	200 000			
TOTAL		1 579 100	TOTAL		1 579 100

Site de Casseneuil :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	299 820	203	Frais d'études, ...	98 243
1313	Subv invest Département	125 000	2131	Construction de bâtiments	600 407

1311	Subv invest Etat (FNADT)	100 000	212	Espaces extérieurs	38 000
1311	Subv invest Etat (DETR)	64 500			
1318	Subv invest FEADER	147 330			
	TOTAL	736 650		TOTAL	736 650

Site de Laroque Timbaut :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	264 040	203	Frais d'études, ...	71 448
1311	Subv invest Etat (DETR)	160 000	2131	Construction de bâtiments	410 368
1311	Subv invest Etat (FNADT)	100 000	212	Espaces extérieurs	167 224
1312	Subv invest Région	0			
1313	Subv invest Département	125 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)				
	TOTAL	649 040		TOTAL	649 040

Le Projet de santé dans sa globalité (les 3 sites) :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	1 320 021	203	Frais d'études, ...	386 491
1311	Subv invest Etat (DETR)	324 500	2131	Construction de bâtiments	2 330 575
1311	Subv invest Etat (FNADT)	300 000	212	Espaces extérieurs	247 724
1311	Ministère de l'Intérieur	200 000			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	450 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)	147 330			
	TOTAL	2 964 790		TOTAL	2 964 790

AUTORISE Monsieur le Président à demander :

- auprès de l'Europe au titre du FEADER :
 - la subvention de 147 330 €
- auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 :
 - la subvention de 160 000 € pour le site de Laroque Timbaut

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents (conventions de mise à disposition de bâtiments ou de terrains, contrats d'acquisitions, contrat ou convention de financements, ...) se rapportant à cette nouvelle demande de subvention,

DIT que les mouvements de crédits nécessaires à la prise en compte de l'actualisation des plans de financement seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous :

<i>Association</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
Association archéologique de Villeneuve	5 000,00 €	Reprise des Fouilles sur site d'Eysses
Les rendez vous de l'alternance	865,00 €	Edition 2013 de la manifestation
Entente des Plongeurs autonomes du Villeneuvois	2 000,00 €	Renouvellement de matériel
Mémorial du camp de Casseneuil	1 000,00 €	Création d'un mémorial de la déportation
Total	8 865,00 €	

DIT que ces subventions seront inscrites à la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2013 au chapitre 65 article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations".

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 3 abstentions,

AUTORISE les mouvements de crédits présentés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
16/1641/01	Emprunts en euros	1,00
total chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"		1,00
041/822/2317	Opérations d'ordre résorption avance forfaitaire	5 330,00
041/413/2313	Opérations d'ordre résorption avance forfaitaire	2 071,00
total chapitre 041 "opérations patrimoniales"		7 401,00
Total des dépenses d'investissement		7 402,00

Recettes (chap-art-fct)		
041/822/238	Opérations d'ordre résorption avance forfaitaire	5 330,00
041/413/238	Opérations d'ordre résorption avance forfaitaire	2 072,00
total chapitre 041 "opérations patrimoniales"		7 402,00
Total des recettes d'investissement		7 402,00

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
012/64131/812	Rémunérations des non titulaires	-38 865,00
total chapitre 012 "Charges de personnel"		-38 865,00
014/73923/01	Reversements sur FNGIR	129 100,00
014/73982/95	Taxe de séjour	10 000,00
total chapitre 014 "Atténuations de produits"		139 100,00
65/6574/020	Subventions aux associations et organismes de droit privé	8 865,00
65/6554/812	Complément SMIVAL	30 000,00
total chapitre 65 "Autres charges de gestion"		38 865,00
Total des dépenses de fonctionnement		139 100,00

Recettes (chap-art-fct)		
73/7362/95	Taxes de séjour	10 000,00
73/73113/01	Taxes sur les surfaces commerciales	129 100,00
total chapitre 73 "Impots et taxes"		139 100,00
Total des recettes de fonctionnement		139 100,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2013 (DM 2).

Affiché le 6 janvier 2014

Le Président
Patrick CASSANY